



## CODE & EMBALLAGE

214 214 - Carton de 6 x 750 ml

## CARACTÉRISTIQUES

**Aspect :** Liquide limpide incolore

**pH (pur) :** 7,5 – 8,5

**Densité :** ~ 0,87

**Odeur :** Alcoolisé

## COMPOSITION

**Substance active :** Alcool éthylique CAS n° 64-17-5 (660, 10 g/kg).

# PERFORMANCE D.A.S.R.

## DÉSINFECTANT DE CONTACT ALIMENTAIRE SANS RINÇAGE

**Spray désinfectant sans rinçage pour surfaces en contact avec les denrées alimentaires en industries agroalimentaires, cuisines centrales et restauration, collectivités et métiers de bouche. Action BACTÉRICIDE, FONGICIDE et MYCOBACTÉRICIDE. Action sur VIRUS. Produit biocide, TP2 et TP4, à usage professionnel, prêt à l'emploi.**

## MODE D'EMPLOI

Pulvériser 10 à 30 mL/m<sup>2</sup> directement sur la surface à traiter préalablement nettoyée. Laisser agir entre 30 secondes et 5 minutes suivant l'effet recherché. Ne pas rincer, essuyer si nécessaire.

Renouveler l'opération selon le protocole d'hygiène en place.

## DOMAINES D'APPLICATION

### Milieu agroalimentaire :

- Traitement d'entrepôts de denrées alimentaires pour la consommation humaine.
- Traitement de locaux et matériel de cuisines centrales collectives.
- Traitement de locaux et matériel de transformation de denrées alimentaires pour la consommation humaine.
- Traitement de locaux et matériel en restauration.
- En usage domestique pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (évier, plan de travail, réfrigérateur..).
- Traitement bactéricide et fongicide de locaux et matériel de stockage de denrées alimentaires pour la consommation humaine sauf les entrepôts.
- Traitement bactéricide et fongicide de locaux et matériel de production de denrées alimentaires pour la consommation humaine sauf cuisines centrales collectives, transformation en vue de la remise directe et restauration.
- Traitement bactéricide et fongicide de locaux et matériel de stockage de denrées alimentaires pour animaux domestiques.
- Traitement bactéricide et fongicide de matériel de transport de denrées alimentaires pour animaux domestiques.

### Hors milieu agroalimentaire :

- Désinfection des surfaces, matériaux, équipements et mobilier sans contact direct avec les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux.
- Désinfection des locaux ayant reçus ou hébergés des malades et ceux où sont donnés des soins médicaux ou paramédicaux.
- Désinfection des véhicules de transport sanitaire ou de transport de corps.

# PERFORMANCE D.A.S.R. DÉSINFECTANT DE CONTACT ALIMENTAIRE SANS RINÇAGE

## CARACTÉRISTIQUES MICROBIOLOGIQUES

EFFICACITÉ	NORMES	TEMPS	CONDITIONS	SOUCHES
Bactéricide	EN 1276	30 s.	Propreté et saleté	
			Propreté	Listeria et Salmonelle
	EN 13697	2 mn.	Propreté	Listeria monocytogenes, Salmonella enterica enteritidis et thyphimurium, Yersinia enterocolitica, Campylobacter jejuni
	EN 13727+A2	30 s.	Propreté et saleté	
Mycobactéricide	EN 14348	30 s.	Propreté et saleté	M.avium et M.terrae
Levuricide / Fongicide	EN 1650+A1	30 s.	Propreté et saleté	Candida albicans
		1 mn.	Propreté	Aspergillus brasiliensis
	EN 13697	5 mn.	Propreté et saleté	Candida albicans, Aspergillus brasiliensis
	EN 13624	30 s.	Propreté et saleté	Candida albicans
1 mn.		Propreté	Aspergillus brasiliensis	
Virucide	EN 14476+A2	30 s.	Propreté	Coronavirus BCoV (virus modèle), H1N1
			Propreté	Rotavirus
	EN 14476+A1	1 mn.	Saleté	Norovirus
			Propreté	Adénovirus

## PRECAUTIONS

USAGE STRICTEMENT PROFESSIONNEL. Craint le gel. Ne pas avaler. Ne pas mélanger avec d'autres produits. Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. L'emballage doit être éliminé en tant que déchet dangereux, ou non dangereux si rincé, sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas rejeter le produit pur dans l'environnement. Ne pas réutiliser l'emballage vide. Se conserve dans son emballage d'origine fermé et dans des conditions normales de stockage à température ambiante. Utilisable sur la plupart des surfaces (sauf plexiglas), éviter les surfaces sensibles à l'alcool.

## LEGISLATION

Produit répondant à l'arrêté du 08/09/1999 et textes ultérieurs concernant les produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires. Produit biocide, TP2 et TP4, à usage professionnel, prêt à l'emploi. Substance active : Alcool éthylique CAS n° 64-17-5 (660,10 g/kg). Efficacité prouvée en laboratoire COFRAC.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande au 05 56 16 40 08 pour le personnel médical et sur le site internet [www.performance-hygiene.fr](http://www.performance-hygiene.fr).

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.